



La Banque BCP résiste bien dans un contexte économique morose : le résultat net annuel est vu stable à 10,50 Millions€

Jun 2012

L'information sur la situation financière de l'entreprise, au titre du premier trimestre, a été annoncée à la réunion C.E. du 31 mai 2012. La banque BCP fait ainsi état d'un résultat net de 2,9 M€ contre 3,37 M€ au 31 mars 2011, en baisse de -14,20%. Le produit net bancaire a progressé de 0,10% sur la période à 20,1 M€. Le ROE s'établit à 12,07% contre 15,98% un an plus tôt. Quant au coefficient d'exploitation il s'est élevé de 1,40 % à 78,30%. Les fonds propres, ont été augmentés à 76,10 M€ contre 69,8M€ en 2011.

En ce qui concerne les 30 M€ de dette subordonnée, 40% du capital souscrit, dont le remboursement sera exigible par BPCE en 2016, son amortissement devrait commencer en 2013, (Source : l'A.G du 11 avril 2012).

Les fonds propres durs (core) de première catégorie (Tier 1) (l'indicateur le plus rigoureux de la santé financière d'une banque qui montrent dans quelle mesure elle peut gérer, par exemple, les dépréciations de ses créances) affichent un ratio de solvabilité stable à 8.20%. Avec un ratio de solvabilité total de 11,93 % l'entreprise semble préparée aux normes de bale 3.

Enfin, malgré la contre-performance du T1, dans un contexte économique international morose alimenté par un risque de récession pour l'Europe, la banque BCP résiste bien. Elle réitère, pour 2012, son objectif de résultat annuel net stable. Il est vu à 10,50 M€ avec un PNB en légère amélioration à 80 M€, dont un coefficient d'exploitation avoisinant les 78%.

Chassez le naturel, il revient au galop !

La direction a proposé aux partenaires sociaux, la révision l'accord de participation, le législateur ayant modifié diverses dispositions à savoir:

- les droits des bénéficiaires peuvent être immédiatement disponibles, mais sont soumis à l'impôt.
- L'absence de réponse sera considérée comme une option en faveur du versement d'office de 50% des sommes sur le PERCO-I, bloqué jusqu'à la retraite même si le salarié quitte l'entreprise.
- Qui plus est les comptes courants bloqués seront rémunérés à un taux, diminué, fixé par le code du travail.

Ces réformes, dégradent le précédent accord de participation signé en 2004 par les syndicats SNB et CFTC.

En le présentant sous la forme d'un projet d'avenant, la direction a esquivé la négociation. Pour autant, une signature majoritaire était requise. Par conséquent, c'était bien l'occasion de demander une révision à la hausse de cet accord de participation.

Malgré nos diverses tentatives de négociation, dans l'intérêt des salariés, la direction nous a opposés une fin de non recevoir considérant qu'il s'agissait uniquement de ratifier un projet d'avenant en raison de contraintes réglementaires.

Pour mémoire, **Sud** n'avait pas approuvé l'accord de participation version 2004, ayant estimé le projet de l'époque inéquitable. Malheureusement, l'histoire nous a donné raison, l'inégalité a été l'une des causes silencieuses de la crise économique qui sévit depuis 2008. Tandis que l'Europe est menacée par la récession, la croissance ne se fera pas sans une distribution des revenus plus équitable.

Vous comprendrez que le rôle d'un syndicat ce n'est pas d'accompagner et de cautionner les **régressions sociales** voulues par le projet d'accord « compétitivité/emploi » du gouvernement Sarkozy et le MEDEF, visant à détruire toutes les garanties collectives du contrat de travail, à nous faire travailler plus pour gagner moins.

C'est pourquoi les syndicats **Sud** et **CFTC** ont refusé de signer un projet vidé de sa substance !

Paradoxalement, cet avenant à l'accord de participation a été validé par le **syndicat CGT**, le 05 Juin 2012, tel qu'il a été proposé initialement, sans la moindre faveur de la direction. Force est de constater que cette section syndicale, **jadis si révolutionnaire**, après avoir signé seule les désastreuses **Négociations Annuelles Obligatoires**, a encore une fois exercé à mauvais escient, son désormais célèbre **pouvoir de dire oui** au patron !

